

Image not found or type unknown



Intermediaire vente terrain

Par **david76**, le **14/09/2008 à 20:41**

bonjourrrn
je vous expose mon problemern
ma belle soeur a acheter un terrain avec son ancien concubinrrn
maintenant il est en vente , son ex lui dit qu'une societe lui a trouvé un acheteur rn
le terrain est en vente a 35 000 € et la société lui a envoyé une facture de 8000 € pour avoir ete apporteur de client.rn
cela me semble un peu cher comme comissionrrn
de plus la société est gerée par un ami de son concubin (bizarre) et un compromis de vente a ete signé , Il y a t'il un recours ? est ce legal ?rrn
merci pour vos reponses

Par **Marion2**, le **14/09/2008 à 22:50**

Bonsoir,rn
Votre belle-soeur a 7 jours pour se rétracter en recommandé AR.rn
Cordialement